



60^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 4 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur le rapport du Haut-Commissaire sur le Nicaragua

Genève, le 23 septembre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Haut-Commissaire pour son rapport.

Nous sommes alarmés par l'érosion continue de la situation des droits de l'homme et de l'état de droit au Nicaragua. Les réformes juridiques régressives, notamment de la Constitution, et l'absence d'enquêtes sur les violations des droits de l'homme ont un clair effet répressif sur l'espace civique.

Les victimes et témoins de ces violations, ainsi que les personnes qui coopèrent avec le Haut-Commissariat, vivent dans la crainte de représailles. Nous condamnons fermement les actes à l'encontre de Anexa Alfred Cunningham, défenseuse des droits de l'homme et leader autochtone en situation d'exil forcé du Nicaragua après avoir participé à une session d'un groupe d'experts des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, ici à Genève.

Nous demandons aux autorités d'autoriser immédiatement tous les citoyens nicaraguayens à rentrer librement dans leur pays, de cesser toute répression à l'encontre des opposants en exil, et de garantir le respect de leur droit à la nationalité.

Nous encourageons les autorités du Nicaragua à réintégrer le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes. Une participation large et constructive contribue à la crédibilité et à l'efficacité de ce Conseil.

Monsieur le Haut-Commissaire,

En août, l'adoption d'une loi a mené à la nationalisation de 10% du territoire. Comment évaluez-vous l'impact de cette loi sur les droits de l'homme, en particulier sur les peuples autochtones et sur le droit à la propriété privée ?

Je vous remercie.